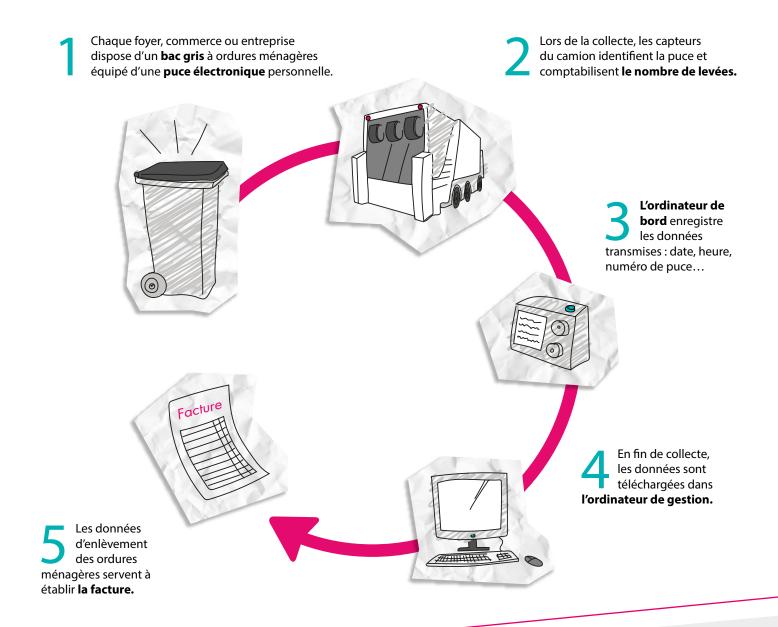


# REDEVANCE INCITATIVE: C'EST PARTI!

epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la redevance incitative est effective sur l'ensemble du territoire de l'Aire Cantilienne. Après une période de test concluante, le dispositif est désormais entré en vigueur, avec un objectif : **réduire le volume des ordures ménagères.** Inscrite dans une démarche « zéro déchet, zéro gaspillage », **la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne répond aux orientations de la nouvelle loi de Transition énergétique.** Et les résultats sont là ! Les habitants du territoire ont joué le jeu, puisque les ordures ménagères ont diminué de 30 % en quatre ans. Une dynamique à poursuivre, pour un environnement préservé.

## LA REDEVANCE INCITATIVE, UN PRINCIPE SIMPLE





# • LA TEOM, C'EST FINI

Jusqu'en 2015, les usagers payaient la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom), pourcentage de la taxe foncière. À partir de 2016, la Teom ne sera plus perçue. Elle est remplacée par la redevance incitative, avec une facture détaillée.

## Bravo à tous !

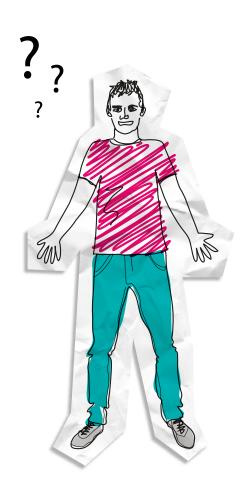


collectées en 4 ans !

2011

2015

### LA FACTURATION, COMMENT ÇA MARCHE ?



### Vous résidez en habitat individuel ou dans un collectif où chaque foyer dispose de son propre bac

Deux factures par an, que vous recevrez par courrier en septembre (pour la période de facturation du 1<sup>er</sup> semestre) et en début d'année suivante (pour la période de facturation du 2<sup>nd</sup> semestre). La facture sera à régler auprès du Trésor Public, vous payez le service réellement consommé.

#### La facture comprend:

- 1 part fixe qui couvre le coût du service déchets : déchetterie, déchets verts, bacs jaunes, encombrants...
- 1 part variable : en fonction du nombre de levées de votre bac gris.

#### Vous résidez en habitat collectif géré par un syndic ou un bailleur

Le gestionnaire de votre logement collectif recevra deux factures par an correspondant à la collecte de vos poubelles.

#### La facture comprend :

- 1 part **fixe** qui couvre le coût du service déchets : déchetterie, déchets verts, bacs jaunes, encombrants...
- 1 part variable : en fonction du nombre de levées des bacs gris de l'immeuble.

Cette facture sera répartie entre les locataires selon le choix du gestionnaire (répartition en fonction de la surface du logement ou du nombre de personnes composant le foyer). Vous contribuez au coût du service sur votre quittance mensuelle et au décompte de charges annuelles. Rapprochez-vous de votre gestionnaire pour connaître les modalités de répartition de cette facture.

### LA GRILLE TARIFAIRE 2016







#### **BACS GRIS**

SACS ROUGES

	120 L	240 L	360 L	500 L	660 L	770 L	50 L	100 L
Abonnement annuel	149€	190 €	225€	281 €	336€	375€	110€	110€
Tarif de la levée	2,96 €	5,93 €	8,40 €	12,35 €	16,30€	19,02€	1,24 € par sac	2,47 € par sac

#### Tarifs spécifiques

- Abonnement à la collecte des cartons : 50 € par an
- Abonnement à la collecte des déchets du monde hippique : 100 € par an
- Abonnement complémentaire pour les zones collectées 2 fois par semaine (réservé aux collectivités et commerces): 20 € supplémentaires par an sur la part fixe

# • SACS ROUGES : POUR QUI ?

Les sacs rouges sont destinés aux ordures ménagères et répondent à des besoins particuliers. Ces sacs sont disponibles à la mairie de votre commune. Ils sont payants (voir grille tarifaire page 3). Vous pouvez utiliser les sacs rouges si:

- Vous disposez d'une résidence secondaire et ne pouvez pas être présent pour rentrer le bac après la collecte
- Ponctuellement, vous produisez plus de déchets qu'à l'ordinaire (fête de famille, événement...)
- Vous habitez dans un logement où il n'y a pas de place pour stocker le bac gris





### LOGEMENTS INDIVIDUELS: BIEN GÉRER SON CONTRAT

Vous êtes nouvel arrivant ?

Dans les 2 cas, vous devez en informer la CCAC par courriel, par courrier, par téléphone ou via le site internet (voir coordonnées ci-dessous).

Attention: en cas d'oubli, vous continuez à payer l'abonnement du nouvel occupant.



#### LES BONS GESTES POUR GÉRER MON BAC

- Bacs et sacs jaunes : rien ne change! Je continue à trier mes déchets comme d'habitude.
- Je sors le bac gris uniquement quand il est plein : moins de levées, c'est une facture allégée!
- Le couvercle de mon bac doit se fermer normalement : les bacs débordant de déchets ne seront pas collectés.
- Je ne dépose pas de sac gris à même le sol : ils sont considérés comme des dépôts sauvages et ne seront pas collectés.

### Les bons gestes POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

- JE TRIE les déchets recyclables
- JE COMPOSTE mes déchets verts et organiques
- JE DONNE ou JE REVENDS mes objets, JE RÉPARE ceux qui sont cassés
- J'ACHÈTE des produits peu emballés, en vrac
- JE LOUE du matériel dont j'ai peu l'usage





#### Contact

Pour tous renseignements concernant la redevance incitative, contacter la CCAC: contact@ccac.fr — Tél: 03 44 62 46 60 — www.ccac.fr 73, rue du Connétable — 60 500 Chantilly

Ouverture du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.